



Concept de protection COVID-19 pour des cours interentreprises dans les branches DO IT YOURSELF et FLOWER

Le concept de protection ci-après garantit le respect des règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP et des cantons de résidence concernés.

1. Hygiène

- Ne pas se serrer la main (poignée de main) pour se saluer ou se dire au revoir.
- Toutes les personnes se lavent et se désinfectent régulièrement les mains (toujours en entrant dans les salles de cours).
- Les désinfectants sont à disposition dans les salles de cours.
- Le matériel utilisé pendant le cours et les tables sont désinfectés régulièrement (conformément au règlement).
- Pour des raisons d'hygiène, aucune bouteille d'eau n'est mise à disposition – les participants au cours doivent apporter les leurs.
- Tous les participants au cours apportent leur matériel (crayons, bloc note, matériel pédagogique etc.) et leurs outils de travail.
- Des repas et des boissons ne sont pas partagés entre les participants au cours.
- Les salles de cours qui ne sont pas ventilées automatiquement sont ventilées plusieurs fois par jour.
- Les déchets doivent être jetés uniquement dans des poubelles refermables.

2. Garder ses distances

- Toutes les personnes respectent une distance de 1.5 mètres en toutes circonstances. Cela s'applique au travail individuel, aux travaux en deux ou de groupe, pendant les pauses, au début et à la fin du cours. Si la régulation de distance ne peut pas être respectée ou si les autorités l'ordonnent, le port des masques est obligatoire. Nous sommes aussi guidés par les directives cantonales. Les formateurs/formatrices du cours sont autorisés à donner des instructions à cet égard.
- Tous les participants au cours sont assis seuls à une table.

3. Maladie / Personnes à risque

- En cas de malaise / fièvre, rester chez soi se désinscrire à l'A+P.
- Obligation port du masque selon les exigences officielles, les participants au cours apportent leurs propres masques.

4. Information

- Tous les participants reçoivent ce concept de protection avec la convocation du cours interentreprises (CI). Il doit être lu avant le début du cours et les directives qu'il contient doivent être respectées les jours de cours.
- Ce concept de protection est disponible sur le lieu du cours.

5. Management

- Les répartitions par classe sont effectuées au préalable par les branches de formation et d'examen. Les invitations sont envoyées par écrit.
- Les formateurs du cours expliquent les informations contenues dans ce concept de protection ainsi que les règles générales relatives au comportement et à la distanciation à l'aide d'une présentation Power Point.
- Les formateurs du cours maintiennent une liste de présence et prennent une photo des apprentis (qui est assis à côté de qui ?).
- De plus amples informations figurent dans le concept de protection plus détaillé pour les deux branches.